

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la demande en date du 22 septembre 2023, transmise par la SARL YDEMS, sise à ALEX, concernant des travaux à réaliser dans le cadre du renforcement des réseaux électriques des Dzeures, travaux programmés entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 novembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de ces travaux, dont la date envisagée serait le jeudi 19 octobre 2023, de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules appelés à emprunter la Route de la Savatte, de manière à assurer la sécurité des personnes réalisant ces travaux et celle des usagers appelés à emprunter cette voie communale ;

ARRETE :

Article 1 : La route de la Savatte sera barrée durant deux heures au cours de la journée du jeudi 19 octobre 2023 ;

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tous types de véhicules le long de la Route de la Savatte durant deux heures au cours de la journée du jeudi 19 octobre 2023 ;

Article 3 : La planification de ces travaux est envisagée le jeudi 19 octobre 2023 à la date de la prise de cet arrêté ;

Article 4 : La SARL YDEMS devra informer la commune si la date programmée est appelée à être modifiée ;

Article 5 : Une signalétique sera mise en place par la SARL YDEMS en amont et en aval du lieu des travaux de manière à indiquer aux riverains appelés à emprunter cette voie que la circulation sera impossible durant deux heures ;

Article 6 : Les véhicules des services publics et de secours ne sont pas concernés par les dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté ;

Article 7 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de brigade de la Gendarmerie de Thônes ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- La SARL YDEMS, en la personne de Monsieur Mathieu BETRIOUX.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le 26 septembre,
Le Maire,
Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le 28/09/2023
Le Maire,
Franck PACCARD.

